

## ORDONNANCES

AVIS est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 février 2015 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-012**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Sessions trad au parc Maisonneuve* », qui se déroulera dans le parc Maisonneuve les 8, 15 et 22 février 2015, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-013**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Duathlon institutionnel* », qui se déroulera dans le parc Maisonneuve le 13 mai 2015, entre 7 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-014**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Classique rustique des Pélicans, édition printemps 2015* », qui se déroulera dans le parc du Pélican le 29 mai 2015, entre 9 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-015**, permettant la vente d'articles promotionnels dans le parc du Pélican dans le cadre de l'événement « *Classique rustique des Pélicans, édition printemps 2015* », qui se tiendra le 29 mai 2015, entre 9 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-016**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Olympiades de l'école Robert-Gravel* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarteau le 5 juin 2015, remis au 9 juin 2015 en cas d'intempéries, entre 8 h 30 et 15 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-017**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Gutsy en marche* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 7 juin 2015, entre 11 h et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-018**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve dans le cadre de l'événement « *Gutsy en marche* », qui se tiendra le 7 juin 2015, entre 11 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-019**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Course pour les femmes de Montréal* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 14 juin 2015, entre 7 h et 12 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-020**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve, dans le cadre de l'événement « *Course pour les femmes de Montréal* », qui se tiendra le 14 juin 2015, entre 7 h et 12 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-021**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Pique-nique AER* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 4 août 2015, entre 9 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-022**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Course Trois, 2, 1, go!* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 29 août 2015, entre 8 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-023**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve, dans le cadre de l'événement « *Course Trois, 2, 1, go!* », qui se tiendra le 29 août 2015, entre 8 h et 15 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-024**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Marche SLA* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 19 septembre 2015, entre 9 h 30 et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-025**, permettant la vente de produits promotionnels dans le parc Maisonneuve, dans le cadre de l'événement « *Marche SLA* », qui se tiendra le 19 septembre 2015, entre 9 h 30 et 13 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-026**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Classique rustique des Pélicans, édition automne 2015* », qui se tiendra dans le parc du Pélican le 31 octobre 2015, entre 9 h et 12 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-027**, permettant la vente de produits promotionnels dans le parc du Pélican, dans le cadre de l'événement « *Classique rustique des Pélicans, édition automne 2015* », qui se tiendra le 31 octobre 2015, entre 9 h et 12 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, dans la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 17 février 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Patrick Martel